

Activités parlementaires

# Le ministre d'Etat Tchango et le député Otando en campagne d'explication dans le canton Ogooué



Photo : Koumouss

A chaque étape, le ministre Tchango a appelé à une forte mobilisation derrière Ali Bongo Ondimba.



Photo : Koumouss

Le député Otando en a fait de même.



Photo : Koumouss

Les populations sont venues...



Photo : Koumouss

... nombreuses deviser avec leurs deux illustres hôtes.

SYM

Port-Gentil/Gabon

EN vacances depuis la fin du mois de juin, les députés enchaînent des retrouvailles au sein de leurs fiefs électoraux un peu partout à travers le territoire national. C'est le cas de l'honorable Charles Otando, qui vient de visiter trois localités de sa circonscription politique, en compagnie du ministre d'Etat Gabriel Tchango.

Les populations des villages Okimikassa, du district de Mpagu et du regroupement des villages Essendé se sont rendues au village Akouba pour recevoir les deux personnalités. Le député du deuxième siège a inscrit ces rencontres dans le cadre des comptes rendus parlementaires.

Partout où la délégation est passée, le message était le même. Pour Charles Otando, il était question de répréciser les missions dévolues au député : voter la loi, consentir l'impôt et contrôler l'action du gouvernement. L'honorable Otando a déclaré qu'il était donc tout indiqué pour lui de faire le tour du canton pour échanger avec les populations. Dans un premier temps, l'élu du canton Ogooué a indiqué que la

moisson de cette législature aura été plus abondante que les précédentes, en terme des textes.

Ainsi, a-t-il dit, 31 lois ont été examinées et adoptées sur les 37 déposées sur la table du bureau de l'Assemblée nationale. Le député s'est toutefois appesanti sur le texte portant Code de communication. « Oui cette loi était nécessaire, car il y a eu ces derniers temps trop de kongossa sur les médias et les réseaux sociaux, chacun voulant dire ce qu'il veut et ce qu'il pense. Grâce au nouveau texte, les choses vont aujourd'hui être réglementées. »

Ensuite, le député a pris de son temps, à chaque étape, pour énumérer les réalisations du septennat du président de la République, non sans avoir invité ses hôtes à une adhésion massive à la politique du président Ali Bongo Ondimba. Un exercice complété par le ministre d'Etat Gabriel Tchango, qui a appelé les populations de la contrée à se mobiliser derrière la candidature d'Ali Bongo Ondimba. « Accordons-lui à nouveau notre confiance, car lorsque vous faites le tour du Gabon, vous vous rendez compte que les choses avancent. Ponts, logements sociaux, routes, centres hospitaliers univer-

sitaires, écoles professionnelles et d'autres actions sont autant de réalisations du magistère du chef de l'Etat ; donc les sept prochaines années seront un

enchaînement sans précédent, car il fait ce qu'il dit », a soutenu M. Tchango. Exhortant les populations, dans la perspective de la Présidentielle du 27 août

2016, à ne pas hésiter un seul instant à aller voter en toute quiétude et confiance le candidat Ali Bongo Ondimba avec le souhait, toutefois, que la campagne et la

propagande électorales ne soient pas des champs de bataille, l'intérêt commun des Gabonais étant de préserver la paix légendaire si chère à notre pays.

Anniversaire



Joyeux anniversaire ma Princesse Divine Jorie. Je t'aime. Ton Papa.



La Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon dite **Gabon Oil Company**, rappelle à l'ensemble des acteurs du secteur des hydrocarbures que, conformément aux dispositions de la loi n°011/2014 du 28 août 2014, portant sur la réglementation du secteur des hydrocarbures en République Gabonaise et de l'arrêté n°000102/MPH/SG/DGH/DAEJF du 23 février 2016, relatif à la réorganisation des modalités d'exercice des pouvoirs de l'Etat contacteur dans l'exécution des contrats pétroliers en République Gabonaise. La représentation et la défense des intérêts pétroliers de l'Etat dans le cadre de l'exécution des contrats pétroliers et gaziers, est assurée par la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon, en sa qualité d'opérateur national.

A ce titre, toute opération de transfert ou cession des droits et obligations de contrats et conventions pétroliers en vigueur sur le territoire de la République Gabonaise ne saurait être traitée en l'absence d'acte matérialisant l'exercice du droit de préemption de Gabon Oil Company, sous peine d'invalidité.

Gabon Oil Company tient à marquer son indignation quant au déroulement de transactions de transfert ou de cession de droits pétroliers en marge de ces dispositions légales alors même que les règles généralement admises dans l'industrie internationale des hydrocarbures requièrent du contacteur cédant qu'il propose en priorité ses droits à céder aux autres membres contracteurs avant de s'orienter vers des tiers.

A toute fin utile, la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon réitère et affirme à l'adresse des sociétés pétrolières qu'elle entend exercer pleinement son rôle d'opérateur national en préservant au mieux les intérêts de l'Etat Gabonais dans le secteur des hydrocarbures en phase avec la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gabon et soucieux du bien-être des Gabonais.

Fait à Libreville le 12 juillet 2016.

L'Administrateur Directeur Général

*(Signature)*  
**Arnauld ENGANDJI-ALANDJI**  
 Directeur Général  
 GOC  
 Gabon Oil Company  
 87 425 Libreville - GABON

www.gabonoil.com

Boulevard Georges Rawiri - P.O Box 635 Libreville / GABON  
 Tél. +241 06 00 80 81 / +241 06 00 80 82 - Fax +241 01 45 15 72

Créé d'Etat régie par la loi n°20/2005 du 3 janvier 2006. Décret de création n°1017/PR/MPH du 24 août 2011, au capital de 1 milliard FCFA - RCCM de Libreville RG.LIBV20138140- NF 730 290 R